

Association Syndicale Libre (ASL) LA CYPRIERE

Site : <https://www.lacypriere.fr> Mail : lacypriere@gmail.com

BOUC BEL AIR, le 09 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de notre ASL, LA CYPRIERE, qui se tiendra :

Date : **DIMANCHE 13 octobre 2024**

A : **10 heures**

Lieu : **Salle Frédéric Mistral QUARTIER La SALLE**

L'ordre du jour :

Introduction et rapport moral du Président, Monsieur Patrick PELLEGRINO
Rapport financier de la trésorière, Madame Evelyne BOSCHER
Rapport des vérificateurs aux comptes.
Vote du quitus pour l'exercice 2023/2024.
Présentation et vote du budget pour 2024/2025
Présentation par Mr Pertuisel (adjoint au maire) du projet des voies de cheminements piétonniers sur notre secteur la Pourraque
Proposition de clôture pour le grand espace vert
Proposition de plantation arbres dans le grand espace vert
Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024/2025.
Election des membres du syndicat ASL la Cyprière
Questions diverses.

Nous vous rappelons, que conformément aux statuts de l'ASL (article 4.07), si le quorum n'est pas atteint l'Assemblée générale sera reconvoquée d'office 1H plus tard, soit à 11H, et délibérera quel que soit le nombre de participants.

En cas d'empêchement, nous vous indiquons que vous avez la possibilité de vous faire représenter par la personne de votre choix, qui peut être le délégué de votre quartier ou toute autre membre de l'ASLC, en lui donnant un pouvoir, dont vous trouverez un exemplaire annexé au présent courrier.

Nous vous précisons également qu'un mandataire ne pouvant recevoir plus de trois mandats, nous vous remercions de bien vouloir désigner un suppléant en cas d'impossibilité d'honorer le mandat confié (précision prévue dans le pouvoir).

D'autre part, si vous souhaitez que d'autres questions que celles indiquées sur l'ordre du jour annexé aux présentes soient évoquées et, éventuellement soumises à résolution, sachez que vous disposez d'un délai de 6 jours, à compter de la remise de la présente convocation, pour notifier par écrit au Syndicat lesdites questions. Après cette date, ces questions feront parties des questions diverses non soumis à résolution.

Ceux qui souhaitent présenter leur candidature à un poste de Vérificateur aux comptes (2 postes) peuvent le faire en se faisant connaître avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Ceux qui souhaitent présenter leur candidature à un poste au sein du syndicat peuvent le faire en se faisant connaître avant l'ouverture de l'Assemblée générale.

Cette assemblée sera suivie d'un apéritif d'honneur destiné à un moment de convivialité et l'accueil des nouveaux propriétaires.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Patrick PELLEGRINO
Président ASL LA CYPRIERE

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LA CYPRIERE

BILAN GENERAL AU 31/08/2024

	ACTIF	PASSIF
BANQUE au 31/08/2024	4540,92	
CAISSE	71,35	
BALANCE DES PROPRIETAIRES		3612,50
RESERVE		1000,00
SITUATION IMMEUBLE	0,23	
TOTAUX	4612,50	4612,50

La Trésorière
Mme BOSCHER LOT 64

Le Président
Mr PELLEGRINO LOT 49

Les vérificateurs aux comptes
Mme CHINA Vanessa lot 59

Mme VIGOU-GUITART lot 39

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LA CYPRIERE

CHARGES DEFINITIVES POUR 2023 / 2024

ESPACES VERTS (jardinier)	4385,00
ESPACES VERTS (Taille cyprès)	10680,00
ASSURANCE BLANCHARD (responsabilité civile)	173,00
ASSURANCE BLANCHARD (responsabilité associative)	383,00
TAXE FONCIERE (espaces verts)	92,00
INEOS site internet	503,88
DIVERS	273,25
TOTAL	16490,13

DIVERS	
Apéritif	44,08
Frais impression	67,57
RAR relance (A charge du lot 15)	6,71
Frais affranchissement	54,16
Intérêts compte bancaire	-4,98
Frais de tenue de compte	105,71
TOTAL	273,25

Total des charges moins une partie de la réserve : 16490,13-3105,66 = 13384,47	
Soit par propriétaire (107 lots) (13384,47-6,71) 107,89 x107	11544,23
Soit pour le lot 15 (17 logements) (107,89 x17)+6,71	1840,84
TOTAL	13385,07

Ecart immeuble 2024 : 0,60

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LA CYPRIERE

CHARGES PREVISIONNELLES 2024/2025

A voter lors de l'Assemblée Générale du 13 Octobre 2024

	Charges prévisionnelles 2024 / 2025	Budget voté 2023 / 2024	Charges réelles 2023 / 2024
ESPACES VERTS (JNOV)		7 080,00 €	1 160,00 €
ESPACES VERTS (ELAG JARDIN)	7 740,00 €		3 225,00 €
TAILLE CYPRES ELAG JARDIN		10 680,00 €	10 680,00 €
ASSURANCE BLANCHARD (Respons. Dirigeants)	180,00 €	180,00 €	173,00 €
ASSURANCE BLANCHARD (RC Association)	400,00 €	360,00 €	383,00 €
TAXE FONCIERE (espaces verts)	97,00 €	97,00 €	92,00 €
IONOS (site internet)	505,00 €	505,00 €	503,88 €
DIVERS : (Photocopie-apéritif-timbres-CEPAC...et imprévu.)	2 000,00 €	1 000,00 €	273,25 €
TOTAL	10 922,00 €	19 902,00 €	16 490,13 €
Déduction d'une réserve de trésorerie		-3105,66	-3105,66
Soit par copropriétaire (107 lots) :	88,08 €	135,45 €	107,94 €
Soit pour le lot 15 (17 appartements) :	1 497,36 €	2 302,65 €	1 834,97 €
TOTAL	10 921,92 €	16 795,80 €	13 384,47 €
Plantation dans grand espace vert	5880,00		
Soit par copropriétaire (107 lots) :	47,42 €		
Soit pour le lot 15 (17 appartements) :	806,14 €		
Clôture grand espace vert (coté U)	4200,00		
Soit par copropriétaire (107 lots) :	33,87 €		
Soit pour le lot 15 (17 appartements) :	575,79 €		

Motion N°1 : L'Assemblée Générale de l'ASL La Cyprière donne acte à l'Association Syndicale Libre et à son Syndicat de la régularité et de la validité des opérations de convocation à cette Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2024

Motion N°2 : Après avoir entendu le rapport financier de la trésorière et le rapport des vérificateurs aux comptes, l'Assemblée Générale de l'ASL La Cyprière approuve les comptes pour l'exercice 2023/2024 et donne quitus au Syndicat pour sa gestion pour la période close le 31 août 2024.

Motion N°3 : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges du jardinier ELAG JARDIN pour l'exercice 2024/2025 de 7740,00€.

Motion N°4 : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges Impôt Taxe foncière pour l'exercice 2024/2025 de 97,00€.

Motion N°5 : Après discussion, l'Assemblée Générale de de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges Assurances Blanchard pour l'exercice 2024/2025 de 580,00€.

Motion N°6 : Après discussion, l'Assemblée Générale de de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges IONOS (site internet) pour l'exercice 2024/2025 de 505,00€.

Motion N°7 : Après discussion, l'Assemblée Générale de de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges diverses pour l'exercice 2024/2025 de 2000,00€.

Motion N°8 : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve la proposition de pose d'une clôture rigide avec pose d'un portillon et d'une serrure manuelle dans le grand espace vert coté magasin U.

Motion N°9 : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve un budget prévisionnel maximum de 4200,00€ pour la fourniture et pose d'une clôture rigide avec pose d'un portillon et d'une serrure manuelle. Elle donne pouvoir au syndicat pour la recherche du meilleur tarif et l'établissement d'un calendrier pour l'exécution de la prestation.

Motion N°10 : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve la proposition de plantation d'arbres dans le grand espace vert.

Motion N°11 : Après discussion, l'Assemblée Générale de de l'ASL approuve un budget prévisionnel maximum de 5880,00€ pour la fourniture et plantation avec fosse et apport de terre pour des arbres de 3m Ø16-18 (chênes verts ou micocouliers) Dix arbres sont conseillés. Elle donne pouvoir au syndicat pour la recherche du meilleur tarif et l'établissement d'un calendrier pour l'exécution de la prestation.

Motion N°12 : L'Assemblée Générale de l'ASL La Cyprière désigne M..... (Lot N°.....) et M..... (Lot N°.....) comme vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024/2025.

Motion N°13 : L'Assemblée Générale de l'ASL La Cyprière désigne les membres du syndicat pour 3 ans

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

M..... Lot N°....

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 Octobre 2024

Je, soussigné Mr ou Mme,
propriétaire du lot N° donne pouvoir à Mr ou Mme
..... lot N°..... ou, à défaut à Mr ou Mme
..... lot N°..... , à l'effet de me représenter à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'ASL LA CYPRIERE convoquée le 13 Octobre
2024 à 10H00, ou à toutes autres Assemblées qui se réuniraient ultérieurement.

Et ainsi, prendre connaissance de tous documents et renseignements, assister à
l'Assemblée Générale en mon nom, signer toutes les feuilles de présence, prendre part à
toutes discussions, émettre tous votes, en particulier celui du budget 2024/2025, signer
toutes pièces, substituer, et plus généralement, faire le nécessaire.

FAIT A Le

Pour le propriétaire représenté
(le mandant)
(Nom manuscrit et signature
Avec la mention écrite
« Bon pour pouvoir »)

Pour le mandataire
manuscrit et signature
Avec la mention écrite
« Acceptation de pouvoir)